

Texte action – CDFN 18 et 19 juin 2019

La lutte contre le projet de loi dit de transformation de la Fonction publique continue. Même s'il est adopté, la FSU continuera d'agir et restera mobilisée pour promouvoir la Fonction publique et défendre les agent-es. Elle a contribué à la mobilisation unitaire jusqu'au bout de l'examen parlementaire de ce texte. Le 27 juin prochain un rassemblement permettra, une fois encore, de dénoncer un projet de loi lourd de conséquences pour les usager-es et pour les agent-es. La FSU a, pour développer cette analyse, organisé le 12 juin dernier un colloque à Paris « *Quel avenir pour la Fonction publique ?* ». Initiative qui a permis de développer les contre propositions nécessaires pour, a contrario de la politique gouvernementale, conforter les services et missions de la Fonction publique. Elle a lancé à cette occasion, un appel Face aux défis du XXIème siècle, la Fonction publique est indispensable ! dans lequel elle « *appelle toutes et tous les agent-es, les usager-es, les élu-es à défendre aujourd'hui et demain la Fonction publique* ». Car il s'agit bien maintenant de préparer l'avenir et de mener la bataille de conviction pour faire valoir l'intérêt général et les services publics et pour proposer un contre projet pour la Fonction publique et ses agent-es. Préservation du Statut général des fonctionnaires, dialogue social respectueux des organisations syndicales et des représentants des personnels, investissements et recrutements à la hauteur des besoins de la population et des défis à relever au XXIème siècle... La tâche est essentielle. La FSU s'y engage et prépare en ce sens la prochaine rentrée.

Par la suite, la FSU interviendra avec détermination pour continuer de lutter contre cette loi et ses effets dévastateurs de cette loi dans les différents domaines : dialogue social, conditions de recrutement de contractuelles, schémas d'externalisation de services et missions... Elle engage dès à présent une réflexion sur les conséquences de la mise en œuvre des Comités Sociaux et de la suppression de nombre de compétences des CAP.

Le 2 juillet prochain se tiendra ce que le gouvernement présente comme un rendez-vous salarial. La FSU s'est adressée au Secrétaire d'État pour rappeler ses exigences de dégel de la valeur du point d'indice et d'augmentation des salaires de toutes et tous les agent-es ainsi que l'ouverture de discussions pour améliorer les déroulements de carrière. Une véritable revalorisation est d'autant plus déterminante que se profile une réforme des retraites qui, de l'aveu même du gouvernement, provoquera un affaiblissement du niveau des pensions des fonctionnaires, et particulièrement des enseignant-es, du fait de la politique salariale actuelle. La FSU se félicite de la démarche des 9 fédérations de fonctionnaires qui ont décidé d'interpeller ensemble le gouvernement pour revendiquer cette indispensable amélioration des salaires ainsi que la suppression du jour de carence. Consciente que cette interpellation ne suffira pas, elle continuera d'agir.

Après un premier bilan du renouvellement des SRIAS, la FSU obtient au moins 5 présidences ce qui confirme sa représentativité et son engagement pour le développement de l'action sociale interministérielle. La sous-consommation du budget (- 7 M sur 119 M € en 2018, même tendance en 2019) n'est pas acceptable. La FSU revendique la revalorisation et le développement des prestations (vacances, garde d'enfants, restauration, logement...) au bénéfice des agent-es.

Alors que le rapport de 2019 de l'Observatoire des inégalités indique que plus de huit millions de personnes sont en situation de mal-emploi, que la précarité augmente et que la France compte un million de travailleurs pauvres... le discours de politique générale du Premier ministre confirme l'orientation libérale du gouvernement entraînant de nouveaux reculs des droits et des acquis sociaux avec des réformes qui s'attaquent toujours davantage aux plus fragiles comme celle de l'assurance chômage ou des retraites.

Le projet de réforme de l'assurance chômage vise près de 4 milliards d'économies dès 2020. Sur les plus de 6 millions d'inscrits, moins d'un chômeur sur deux perçoit une allocation et la moitié des indemnités reste sous le seuil de pauvreté. Les conditions d'accès à l'allocation chômage seront réduites passant de 4 mois dans les 28 derniers mois à 6 mois dans les 24 derniers mois. Le gouvernement revient sur les règles du cumul allocation-revenus. Cette décision contribuera à appauvrir celles et ceux qui ont obtenus des droits précédemment et qui acceptent de travailler pour un revenu moindre. La dégressivité des allocations appliquée à partir de 4 000 € concernera 30 000 personnes ; mesure qui peut à terme annoncer le retour de la dégressivité pour tous. La FSU dénonce cette réforme inique, appauvrissant les plus précaires et touchant plus durement encore les jeunes et les femmes victimes du temps partiels et des CDD les plus courts.

Le gouvernement a publié deux circulaires concernant la transformation des administrations centrales et la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Avec le projet de loi Fonction publique, elles participent à l'objectif de réductions budgétaires, de suppressions d'emplois de fonctionnaires et de

démantèlements de services. Elle présage d'une déconcentration accrue avec la confirmation de la tutelle des préfets sur la plupart des services de l'État, préparant son désengagement en affaiblissant le cadre national et en transférant des responsabilités au plan local. C'est un profond changement de la conception du rôle de l'État qui n'est plus garant de la mise en œuvre de politiques d'intérêt général. C'est un coup porté au principe d'égalité des citoyen-nes et des territoires devant la loi. C'est une remise en cause des principes d'égalité de traitement, de respect des compétences et des cultures professionnelles. Des secteurs sont particulièrement visés : services du ministère du travail (extension de la mise en DDI de services déconcentrés (exemple : dissolution des Unités départementales des Directe dans des Directions départementales de l'insertion et de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi), de la jeunesse et des sports, ministères de la transition écologique (MTES) et de la cohésion des territoires (MCT/RCT), ministère de l'agriculture et de l'alimentation... Dans ces secteurs, cela consiste à compresser les missions et effectifs des services centraux et ainsi casser la chaîne ministérielle garante du portage des politiques publiques sur l'ensemble des territoires en matière d'écologie, d'aménagement durable des territoires et d'agriculture. Il s'agit de réorganiser profondément les services déconcentrés au niveau régional, départemental ou interdépartemental, ainsi que ses opérateurs en mutualisant le pilotage des services et confier l'arbitrage des politiques ministérielles aux préfets. L'objectif est aussi de poursuivre la décentralisation, en particulier dans le domaine du logement, des routes, du réseau ferré et de la transition écologique et d'externaliser les directions interdépartementales des routes, en remettant en cause la continuité du service public.

Le nouvel acte de décentralisation à venir prévoit le transfert de compétences de l'État et de la Région à la faveur de la création d'une collectivité européenne d'Alsace, dérogeant ainsi au cadre national. La FSU s'oppose à ce projet lourd de menaces pour la Fonction publique et les droits collectifs.

La FSU appelle au succès de l'initiative du 20 juin, temps fort du « printemps des retraités ». Dans le cadre du groupe des neuf, les retraité-es déposeront à l'Élysée les milliers de cartes-pétitions qui rappellent leurs revendications notamment sur le pouvoir d'achat, le retour à l'indexation sur les salaires et le rattrapage des pertes subies. Le groupe des neuf poursuit son interpellation en direction des Maires. Il prépare des actions pour la rentrée dont les modalités seront définies le 1^{er} juillet.

Le Premier ministre a confirmé le vote d'une loi d'une loi dépendance pour la fin de l'année 2019. L'enjeu est important pour la FSU qui a des propositions. Il est indispensable de poursuivre la réflexion amorcée par le groupe de travail actifs/retraités.

Les combats à mener dès la rentrée (retraites, PLFSS, Services Publics...) associeront actifs et retraités au coude à coude dans la fédération.

Le Haut commissariat aux retraites produira son rapport à la mi-juillet. Un projet de loi sera présenté au Conseil des ministres fin octobre et sera en discussion au parlement en janvier 2020. Par ailleurs, le PLFSS pourrait contenir des mesures immédiates modifiant les paramètres de départ à la retraite (création d'un âge pivot, allongement des durées d'assurance requises, etc.). La FSU dénonce les régressions qui pourraient résulter de l'ensemble de ces mesures pour tou-tes les salarié-es. Elle a d'ores et déjà alerté sur la concomitance des mesures qui seraient prises au PLFSS de l'automne et de l'élaboration du projet de loi et demande que sur l'ensemble du dossier retraites, ses demandes d'amélioration du système soient prises en compte : suppression de la décote et de la surcote, retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 % du dernier revenu d'activité pour une carrière complète, indexation des pensions sur les salaires, droits nouveaux en particulier pour les aidant-es et en intégrant dans la durée cotisée les années d'études et les périodes de formation, stages, services civiques et de chômage, prise en compte des fins de carrières avec le retour au droit à la cessation progressive d'activité, défense du code des pensions. Elle appelle toutes les organisations syndicales à lutter ensemble pour défendre les droits des salarié-es à une retraite digne. Elle demande également l'ouverture de discussions à la Fonction publique.

La politique éducative du gouvernement renforce les inégalités et va à l'encontre de l'ambition de la démocratisation. Elle suscite mécontentement et rejet. L'année aura été marquée par les mobilisations des différents personnels, ainsi que par celles des lycéen-nes et des parents. Si ces mobilisations n'ont pas permis d'obtenir le retrait du projet de loi Blanquer qui comporte nombre de régressions, une philosophie de la compétition et de la sélection, reposant sur le management et l'autoritarisme, elles ont permis la suppression de plusieurs articles très négatifs définitivement retirés (EPLESF, autorité hiérarchique des directeurs, formations obligatoires pendant les vacances...). La FSU reste vigilante quant au retour de ces sujets, par exemple par la prise d'un décret permettant de programmer des formations durant les périodes de congés. Lors de la

manifestation nationale du 18 mai, à l'initiative de la FSU, les personnels ont réclamé une nouvelle fois un autre projet pour l'École.

La circulaire de rentrée pour l'école primaire confirme une politique ministérielle faite d'injonctions, de guides de « bonnes pratiques », d'enseignements resserrés sur des fondamentaux. Elle fait table rase d'un grand nombre de recherches pédagogiques et nie la professionnalité des enseignant-es. Elle nie les spécificités de l'école maternelle, en la centrant trop exclusivement sur l'instruction aux dépens de l'éducation.

La circulaire de rentrée sur l'école inclusive ne répond pas aux principales préoccupations en se concentrant uniquement sur les élèves en situation de handicap et en ne proposant aucun moyen pour la formation en présentiel, le recrutement ou encore l'accès à un vrai métier d'accompagnant.e.

Les réformes du bac et des lycées déstructurent les séries. Les spécialités se déploient de façon très inégalitaire d'un lycée à l'autre. Les programmes des spécialités, publiés tardivement et élaborés sans concertation, posent de nombreux problèmes... La mobilisation exceptionnelle le premier des épreuves du baccalauréat révèle le fort mécontentement des personnels.

Dans la voie professionnelle et l'agriculture, la baisse importante du volume consacré à l'enseignement général va rendre plus difficile toute possibilité de poursuite d'études. Parcoursup, dont le bug en mai dernier a provoqué un grand stress chez près de 67000 élèves, apporte la touche finale à cette sélection.

A tous les niveaux de l'éducation, les collègues subissent des pressions et de multiples tentatives de faire taire la contestation : la FSU dénonce cet autoritarisme et sera particulièrement vigilante au respect des droits des personnels.

Dans l'enseignement supérieur et la recherche, les directions d'établissement se saisissent de l'ordonnance permettant des regroupements sous la forme d'établissements expérimentaux, qui dérogent à presque tous les garde-fous du Code de l'éducation, pour construire des universités gigantesques dont la « gouvernance » échappe aux personnels au mépris de la collégialité, fondement de la démocratie universitaire. La FSU dénonce ces restructurations qui dégradent les conditions de travail des personnels et les conditions d'études, restreignent les libertés scientifiques et réduisent l'offre de formation.

Le lancement de l'expérimentation du SNU a été fortement médiatisé. Si l'engagement volontaire des jeunes contribue à la cohésion sociale, il doit être développé par l'éducation et non par des pratiques relevant de la contrainte comportementale et de l'enrôlement. La FSU demande son abandon.

Protection de l'enfance

La proposition de loi portant sur la protection de l'enfance, est empreinte de reculs inacceptables tels que l'arrêt du dispositif protecteur des « Contrats jeunes majeurs » qui apportent aux jeunes en difficulté, soutien, aide et accompagnement social et éducatif. Un 1^{er} communiqué de presse unitaire regroupant organisations syndicales et associations a été largement diffusé. Face à ces atteintes aux droits des enfants, les mobilisations s'organisent. Plusieurs syndicats nationaux de la FSU, appuyés par la FSU sont partie prenante des actions à venir dont celle autour des Assises de la protection de l'enfance des 4 et 5 juillet à Marseille où interviendra le Secrétaire d'État à la Protection de l'Enfance. Un préavis de grève sera déposé au niveau national par les secteurs concernés. Le constat est fait que le gouvernement choisit, comme à l'éducation nationale ou encore dans les missions locales, de ne plus faire le pari de l'avenir de la jeunesse préférant une logique gestionnaire mercantile et délétère. La FSU considère que l'avenir de la jeunesse ne peut subir les conséquences des contraintes budgétaires et des réductions des déficits publics. Elle défend le maintien d'un réel dispositif de prévention et de protection de l'enfance, au sein du service public, disposant de moyens financiers et humains au bénéfice de tout enfant et jeune en difficulté.

La garde des sceaux a fait ses premières annonces concernant l'abrogation de l'ordonnance du 2 février 1945 et son remplacement par un code pénal des mineur-es. Le débat mis en exergue sur la fixation d'un seuil de présomption d'irresponsabilité pénale pour les moins de 13 ans, évince pour l'instant le reste de la réforme. Or les autres dispositions avancées sont techniques et complexes. En se concentrant sur l'aspect pénal de la justice des enfants, plutôt que sur un code de l'enfance dans son ensemble, incluant le versant civil, ce texte stigmatise le passage à l'acte de l'enfant au lieu de privilégier l'accompagnement éducatif. Si l'un des objectifs principaux est de faire diminuer le nombre d'enfants mis en détention provisoire (c'est-à-dire avant d'être jugés), principalement par l'introduction de la césure du procès, le texte prévoit des procédures accélérées pour les multirécidivistes, confondant rapidité de la réponse pénale et efficacité. Or, plus un-e adolescent-e passe à l'acte, plus il ou elle est en difficulté et plus il faut du temps pour construire la relation éducative, qui donnera du sens au cadre judiciaire. Loin de rompre avec les politiques sécuritaires, ce nouveau texte va amplifier l'enfermement et la mise à l'écart

des enfants les plus en difficultés. De plus, cette réforme vise à diminuer les délais de jugement en imposant un rythme de travail aux professionnels sans aborder la question des moyens à l'origine du problème.

La FSU appelle à une mobilisation la plus large possible pour défendre un projet de texte qui renforce le droit à l'éducation et mettent fin aux politiques d'enfermements. Elle soutient la démarche unitaire initiée par l'intersyndicale justice des mineur-es et le conseil national des barreaux qui a permis la rédaction d'une plate forme de propositions commune pour une justice des mineur-es éducative et émancipatrice.

Les inquiétudes sont fortes dans l'administration pénitentiaire quant à la privatisation des missions de probation avec la création de l'agence nationale du Tig et l'extension, dans la loi de programmation de la justice, du recours au tissu associatif pour la prise en charge de mesures alternatives à l'incarcération. La FSU condamne ces pratiques et réaffirme la nécessité de confier les missions de probation au service public et demande qu'elles soient reconnues comme régaliennes. Des événements violents se multiplient dans les établissements pénitentiaires ultra-sécuritaires tels que Condé-sur-Sarthe. Ceci montre que le tout sécuritaire ne fonctionne pas. Le dernier rapport de l'OIP sur les violences commises en détention par les personnels, fait un constat accablant tendant à viser plus particulièrement les pratiques de certains personnels de surveillance. Mais au delà de quelques pratiques abusives, c'est la prison qu'il est grand temps de repenser : faire de la peine d'emprisonnement une véritable exception, rendre les détenus acteurs de leur peine, faire des établissements pénitentiaires des lieux de réinsertion.

Les mobilisations face à l'urgence écologique sont indispensables. Elles ont été fortes ces derniers mois. La jeunesse est fortement mobilisée sur ces questions. Et le vote pour les écologistes aux dernières élections européennes en est un autre signe. Pour autant, le gouvernement n'apporte aucune réponse à l'urgence climatique qui, pour la FSU, ne peut être traitée indifféremment des préoccupations de justice sociale. La FSU reste engagée dans toutes les mobilisations et initiatives nécessaires.

La FSU soutient les **luttés pour le droit à l'avortement** notamment aux États-Unis, en Argentine ou en Pologne. Elle appelle à une grande vigilance car en Europe certains partis s'organisent pour en limiter l'accès. En France, les fermetures de maternité et de centres d'IVG créent de fait de moindres possibilités d'accès. La FSU appelle à reconnaître l'avortement comme un droit humain fondamental pour toutes les femmes et demande l'allongement du délai légal d'accès à l'IVG à 14 semaines.

Le vendredi 14 juin, les femmes suisses se sont fortement mobilisées pour défendre l'égalité professionnelle et dénoncer les violences sexistes et sexuelles. Parallèlement, des négociations sont en cours à l'OIT sur l'adoption d'une norme contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La FSU s'est engagée pour soutenir l'adoption de cette norme et elle restera vigilante pour qu'ensuite la France la ratifie.

Le rapport annuel des associations habilitées à intervenir dans les Centre de rétention administratifs indique que la France est le pays européen qui a le plus recours à l'enfermement des personnes étrangères en vue de les éloigner. Dernièrement, elle a même expulsé une personne vers l'Érythrée, dictature violente. La FSU dénonce cette politique d'enfermement et d'expulsion. Un durcissement de ces politiques a d'ailleurs été annoncé dans le discours du premier ministre.

A la veille de la journée mondiale **des réfugié-es**, la FSU exige que la France respecte le droit international, cesse d'expulser notamment vers des pays non sûrs et prenne en charge particulièrement les mineur-es dans le respect des droits des enfants. Elle exprime son soutien à Domenico Lucano, le maire de Riace, et à Pia Klemp, ancienne capitaine du navire « Sea Watch 3 », tous deux menacé-es par des poursuites judiciaires en Italie.

Une première réunion du forum syndical antiraciste s'est tenue le 18 mai à l'initiative de militant-es de la CGT, de la FSU et de Solidaires, afin de créer un espace de rencontres, d'échanges et de mutualisation des analyses, des outils et des ressources pour lutter contre le racisme, et notamment défendre et accompagner les personnes victimes de discriminations au travail. La FSU appelle à participer à la prochaine édition de ce forum, qui aura lieu à l'automne.

Une proposition de résolution vise à faire adopter par l'Assemblée la « définition » de l'antisémitisme de l'IHRA, qui revient à criminaliser l'antisionisme, à limiter la capacité de critiquer la politique israélienne. La lutte sincère contre l'antisémitisme et le racisme sous toutes ses formes mérite mieux que ces manœuvres indignes. La FSU s'oppose à ces amalgames et invite à signer la lettre aux député-es les appelant à ne pas voter cette résolution.

La FSU s'inquiète de la répression de militant-es syndicaux. Elle réaffirme son soutien en particulier à Gaël Quirante, récemment placé en garde à vue « en raison de ses activités ». La FSU s'adressera aux autres organisations syndicales pour envisager une initiative unitaire autour des témoignages de syndicalistes ciblé-es par cette répression.

La FSU réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard des universitaires Tina Altinel et Fusun Ustel, incarcéré-es pour en Turquie avoir signé la pétition pour la paix. Elle dénonce le fait qu'une autre universitaire, Noémi Lévy-Aksu, historienne française spécialiste de l'Empire Ottoman, a été condamnée à 30 mois de prison ferme.

La FSU apporte son soutien plein et entier au combat engagé en Algérie pour en finir avec le régime corrompu en place, pour la conquête des libertés démocratiques et syndicales, et la satisfaction des multiples revendications des salarié-es et de la jeunesse. Elle condamne la répression dont sont victimes nombre d'algérien-nes.

Action - La FSU prépare dès à présent une rentrée offensive

En ce qui concerne la Fonction publique, la FSU lance une campagne pour mener la bataille de conviction pour faire valoir l'intérêt général et les services publics ainsi qu'un contre projet pour la Fonction publique et ses agent-es. La FSU soutient les luttes de tous les agent-es de la Fonction publique, pour leurs conditions de travail et pour la défense des services publics, en particulier celle des urgentistes et des salarié-es de Radio France.

Elle prendra toute sa place dans la campagne unitaire contre la privatisation d'ADP, elle appellera les personnels à s'engager dans la campagne référendaire et s'adressera aux usager-es pour défendre les services publics.

La FSU continue de dénoncer le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique » et luttera avec détermination contre les effets dévastateurs de celui-ci dans les différents domaines : dialogue social, conditions de recrutement de contractuel-les, schémas d'externalisation de services et missions... Elle engage dès à présent une réflexion sur les conséquences de la mise en œuvre des Comités Sociaux et de la suppression de nombre de compétences des CAP.

La FSU appelle toutes les organisations syndicales à se retrouver pour débattre de la réforme à venir des **retraites** afin d'engager la contre offensive nécessaire avec toutes les organisations au niveau interprofessionnel qui s'opposeront à cette réforme. Elle appelle également les fédérations de fonctionnaires à se réunir rapidement sur le sujet. La FSU publiera en septembre prochain un numéro spécial de POUR ; un outil indispensable pour mener partout cette bataille de conviction.

La FSU appelle au succès de l'action revendicative du 1^{er} juillet par l'intersyndicale du secteur des personnels intervenant en Ehpad ou à domicile.

La FSU soutient toutes les actions organisées par l'intersyndicale complète du ministère du travail, ainsi que l'appel à la grève nationale le 26 juin avec une manifestation devant les cérémonies du centenaire de l'OIT en présence de la ministre du travail.

La FSU soutient les organisations de chômeurs qui se rassembleront le 26 juin devant l'Unedic pour dénoncer la réforme de l'assurance chômage.

La FSU soutient le Sne et le Snuitam dans leurs actions intersyndicales nationales et locales visibles à travers une communication presse et réseaux sociaux ((#MTESGreatAgain) et la création du "conseil de défense du ministère de l'écologie".

Le contre G7 qui se tiendra du 19 au 26 août à Hendaye-Irun est porteur de propositions alternatives, féministes et altermondialistes. La FSU s'y impliquera et poursuivra pour ce faire ses contacts avec les organisations impliquées, notamment la Convergence des services publics autour des enjeux de services publics et de fonction publique.

Après les actions dans le premier degré, dans le second degré et dans l'enseignement agricole, la FSU soutient les mobilisations diversifiées qui se construisent actuellement. Elles se poursuivront le 27 juin prochain, premier jour des épreuves du diplôme national du brevet.

Dès la prochaine rentrée, la FSU continuera son combat pour un projet éducatif permettant de lutter contre les inégalités. Elle prendra les contacts avec l'ensemble des fédérations de l'éducation, les parents d'élèves et les organisations lycéennes pour poursuivre les mobilisations nécessaires.

Pour : 90 – Contre : 9 – Abs : 2 – Rdv : 2